

Le président suppléant (M. Herbert): Malheureusement, il n'y a pas de recours au Règlement pendant le débat d'ajournement. Je tenais à le préciser.

LES FORÊTS—LA NÉGOCIATION DES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX. B) LES FONDS À DÉPENSER EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, le 10 février, j'ai posé deux questions au ministre des Finances (M. Lalonde), puisque le ministre de l'Environnement (M. Caccia), qui est chargé des forêts, était absent. Je lui ai demandé ceci:

Le ministre des Finances peut-il nous assurer ici que cinq des 130 millions de dollars qui ont été alloués seront réellement disponibles...

J'ai dit cela à propos des négociations en vue de la reconduction de l'entente auxiliaire sur les forêts entre le Canada et la Colombie-Britannique. A l'origine, le gouvernement fédéral avait alloué une somme de 52 millions, et la province de la Colombie-Britannique devait accorder une somme équivalente, pour financer une campagne de plus de 100 millions portant sur le reboisement d'une partie des 640,000 hectares de terrains forestiers de la province qui n'étaient pas bien reboisées. Il y a eu reconduction de l'entente actuelle, mais au lieu d'offrir deux fois 52 millions, on consacrera en tout 11 millions à ce grave problème.

• (1820)

Monsieur le Président, c'est une occasion manquée qui réclame notre attention car, d'après les rapports du gouvernement fédéral, plus de 30,000 emplois directs et 30,000 emplois indirects disparaîtront d'ici 5 à 20 ans, rien qu'en Colombie-Britannique. Si nous ne nous mettons pas à l'œuvre tout de suite, et si nous ne veillons pas au reboisement sur une grande échelle, il faudra probablement renflouer toute la province de la Colombie-Britannique. Ce sera une catastrophe qui dépasse presque l'entendement de personnes comme moi, des personnes avec lesquelles je travaille et des collectivités qui tirent leurs moyens de subsistance de la forêt.

Ce jour-là, j'ai posé une autre question au ministre des Finances, (M. Lalonde), en l'absence du ministre chargé des forêts; je lui ai demandé s'il pouvait nous donner l'assurance que les fonds qui n'auront pas été dépensés cette année, parce que les provinces et le gouvernement fédéral n'ont pas pu se mettre d'accord, s'ajouteront aux crédits prévus pour la prochaine année financière, ce qui nous permettra de sauver le peu qui reste de ce secteur très important pour notre pays. Le ministre des Finances a répondu alors qu'on y songerait.

Peu de temps après, monsieur le Président, nous constatons, d'après les prévisions budgétaires du gouvernement fédéral pour l'année 1984-1985, que les prévisions de dépenses pour les forêts avaient chuté d'environ 61 p. 100, par rapport à l'exercice 1983-1984 et qu'elles tombaient de 115 million à presque 45 millions. Cela s'est produit à un moment où non seulement la Colombie-Britannique mais aussi toutes les grandes provinces forestières du Canada étaient aux abois parce que la réaction en chaîne allait commencer à se produire très bientôt. Toutes les agglomérations disparaîtront les unes après les

L'ajournement

autres, comme celle d'Ocean Falls, en Colombie-Britannique, qui a été complètement rayée de la carte pour la simple raison que nous n'avions pas fait notre travail.

Monsieur le Président, mes collègues et moi-même savons que, d'après notre constitution—et ce parti a largement contribué à renforcer cette disposition—cette question relève avant tout de la province. Il reste toutefois que, d'après le rapport du gouvernement, à moins de se mettre à dépenser cet argent, que la province offre une somme équivalente ou non, il faudra renflouer de toute façon la province de la Colombie-Britannique et certains collectivités des autres provinces. Je comprends les problèmes du gouvernement, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre plus longtemps.

Enfin, monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a commis une abomination en n'assistant pas à la réunion de fondation du conseil canadien des industries forestières il y a quelques jours à peine, à deux rues de la colline parlementaire. Le ministre a dit au cours d'une récente rencontre avec les représentants de l'association professionnelle des forêts, à Vancouver, qu'il ferait tout son possible pour veiller à ce que le secteur forestier survive. Peu de temps après avoir fait cette déclaration en Colombie-Britannique—et il a fait la même promesse à mon chef le 13 février à la Chambre des communes—il n'a pas assisté à cette réunion très importante. Depuis une dizaine ou une vingtaine d'années, nous essayons de réunir les représentants du secteur forestier dans un seul et même groupement qui puisse être leur porte-parole commun devant le gouvernement fédéral, et le ministre n'a même pas pu franchir ces quelques rues pour assister à la conférence. J'ignore s'il accompagnait des souverains ou ce qu'il faisait, mais il aurait dû au moins accorder à ce secteur l'importance qu'il mérite compte tenu de la place qu'il occupe au Canada.

Ce secteur est le plus important au Canada si l'on considère les devises qu'il fait rentrer dans notre pays. Il faut absolument qu'un député de ce côté-ci de la Chambre arrive à le faire comprendre au gouvernement, monsieur le Président, sinon nous aurons de graves ennuis dans quelques années.

M. Denis Ethier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, vu que le député a reproché au ministre son absence à cette conférence, je tiens à lui dire que le ministre ne manquera pas certainement de lui répondre là-dessus à la Chambre.

Le député a posé une question au sujet du renouvellement des forêts. Dans la politique de reboisement approuvée par le cabinet fédéral en 1982, il était question de porter la contribution fédérale au renouvellement des forêts au Canada à 130 millions de dollars par an d'ici 1987, par le biais d'une nouvelle génération d'ententes quinquennales fédérales-provinciales sur l'exploitation forestière. Il était bien entendu, cependant, que ces 130 millions représentaient le total national et que le financement de chaque entente devrait être approuvé par le cabinet. Bien qu'il ne s'agisse que de montants nationaux, certaines provinces dont la Colombie-Britannique ont pris pour acquis que les sommes citées dans le document-cadre avaient été approuvées. Ce n'est pas le cas.